

Groupe de travail Spectacle Vivant

*Mercredi 8 avril de 10h30 à 12h
(audioconférence)*

Participants : Gaël Leveugle, représentant du SYNDEAC, Matthieu Dussouillez, représentant de la Réunion des Opéras de France, Florence Alibert, représentante des Forces Musicales, Philippe Cumer, représentant du SNSP, Emilie Capliez, vice-présidente de l'association des CDN, Philippe Bachman, trésorier de l'association des Scènes nationales, Joëlle Smadja, présidente de l'association des CDCDN, Grégory Cauvin, secrétaire de l'association des CCN, Henri Didonna, représentant du syndicat des musiques actuelles, Delphine Crubézy, représentante du SYNAVI, Angèle Régnier, présidente de Quint'Est, Pierre Chaput, représentant des lieux de musiques actuels, Olivier Lusson, Région Grand Est, Valérie Lahouel, Région Grand Est, Bruno Desert, Région Grand Est, Charles Desservy, DRAC Grand Est, Laure Vincenti, DRAC Grand Est, Florence Forin, DRAC Grand Est.

Relations avec les partenaires publics et privés :

Etat, Région, villes par rapport aux versements des subventions et impacts/difficultés sur les trésoreries :

Pas de difficultés majeures remontées mais vigilance car le principe de solidarité ne peut être appliqué par les structures culturelles que si les financeurs versent les subventions le plus rapidement possible. Principe à concilier toutefois avec le respect des principes de la comptabilité publique. Volonté affichée des financeurs (Etat, Région) de simplifier et d'alléger les procédures et rappel du nécessaire dialogue entre structures et financeurs. Capacité des collectivités locales données par ordonnance de réunir leurs instances de décision.

Si la relation avec les grandes villes semble fluide, une attention particulière doit cependant être portée aux relations entre les scènes conventionnées, les salles non conventionnées et les théâtres de ville et leurs financeurs (villes moyennes et départements) pour lesquelles la notion de service fait pourrait primer sur le principe de solidarité.

Bilan global : pas de difficulté majeure et principe de solidarité appliqué

Les partenaires privés :

Contradiction constatée quant au positionnement des sociétés perceptrices de droit qui participent aux fonds de soutien nationaux mais gèlent leurs propres aides (ex Spediam). Certaines (Adami, Sacem) circonscritent leurs aides en vérifiant que les contrats de cession ont bien été honorés, que le festival ait été annulé ou non.

L'importance de la coordination des fonds de soutien pour une meilleure lisibilité :

Multiplication d'annonces de fonds qui, s'ils sont déclinés par domaine, risquent d'aller à l'encontre du principe de solidarité. Chaque collectivité est souveraine dans la décision de créer des fonds, les contraintes étant avant tout les disponibilités budgétaires.

Les ressources disponibles :

Sur les questionnements juridiques, l'Agence culturelle est le lieu ressource en mettant à disposition cette information et en organisant des temps de travail collectif. Proposition de rapprochement de l'Agence et des syndicats qui organisent également les ressources dans ce domaine. Un interlocuteur direct a été désigné par les syndicats sur les questions relatives à la crise Covid-19 : François Clamard, administrateur de la Comédie de Reims.

Conséquence sur la programmation : annulation et solidarité avec équipes artistiques

Paiement des droits de cession/ des droits d'auteurs:

Rappel de la nécessité de solidarité interlabel afin de payer les contrats de cession. Impact sur la programmation et l'organisation de tournées. Discussion en cours avec la SACD sur versement des droits d'auteurs. Engagement à rémunérer les artistes et mise en place et de soutien à la trésorerie en cas de report.

Attention particulière pour les plus fragiles (artistes, tourneurs...) portée par les lieux (ex des SMAC dans les musiques actuelles). A traiter la question des équipes artistiques permanentes.

P Mangin veut avoir une réflexion sur les artistes, les artistes, restaurateur d'arts, les + fragiles qui auraient de vrai difficulté, il y a une volonté de n'oublier personne du plus petit au plus grand.

Les lieux de répétition :

Impact de la crise sur les espaces de répétition. Mise en partage à l'échelle nationale d'un inventaire de temps de disponibilité de plateau, pour les compagnies qui n'auraient pu travailler leurs créations, réflexion sur une ouverture durant l'été de lieux en région avec accompagnement financier des lieux.

Le chômage partiel :

Situations des différentes structures :

Recours massif au chômage partiel même si les subventions d'équilibre sont apportées. Si des provisions sont constituées, elles devront être réinjectées sous forme de coproduction auprès des équipes artistiques. Situation très différente selon la part de recettes propres des lieux. Globalement relations fluides avec la DIRECCTE sauf pour les Opéras nationaux. Différences de statut.

Attention particulière en 2021 au fait que des aides publiques 2020 ne puissent être déduites des aides 2021.

La question de l'intermittence (évoquée lors du prochain GT)

Attente du décret au sujet des CDDU pour savoir ce qui va se passer pour les intermittents. Si le confinement devait durer, l'activité des intermittents serait remise en cause pour 6 mois. Il est rappelé que le gel de la période de référence pour la comptabilisation des heures pour les intermittents même si cela ne remplace pas l'activité.

La sortie du confinement et la remise en marche, perspectives de reprises, la saison 2020-2021 :

Incertitude sur la temporalité de la reprise :

Incertitude quant à la date de sortie du confinement. Demande d'une position claire de l'Etat sur le calendrier et la tenue de certains grands festivals. L'incertitude est grande.

Cependant compliqué d'avoir des clarifications qui relèvent des conditions médicales et non politiques ou économiques. Dès que la garantie sanitaire sera démontrée, l'activité reprendra, certainement selon une hiérarchisation de la reprise.

Principe du respect des règles sanitaires impossible à respecter dans certaines disciplines (danse, cirque...)

La question des reports et du risque « d'embouteillage » pour la reprise et la saison 2020/2021 :

Un report massif de création ne sera absorbable ni par le public ni par les lieux. Constat d'une temporalité très différente selon que l'on se situe dans le secteur des musiques actuelles ou de celui de la production lyrique. Incitation au travail en intersectoriel, en transversalité, événements commun sur lancement de saison 2020 /2021. Au-delà de cette approche mathématique, il convient de noter que l'objectif d'une création est qu'elle soit vue, ce qui impliquera que certaines créations

seront décalées du 2021 ou 2022. Attente de la part de l'état et des collectivités d'un soutien allant bien au-delà de la durée de la crise sanitaire.

Le retour du public nécessitera un accompagnement :

Crainte du public à revenir dans des lieux de promiscuité. Garantie du respect des règles sanitaires. Inquiétude sur le retour du public scolaire en septembre et le jeune public.